



PRÉFET DE LA MOSELLE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Metz, le 13 juillet 2023

SOUTIEN DE L'ÉTAT AUX COLLECTIVITÉS, COMMERCES ET PARTICULIERS À LA SUITE DES VIOLENCES URBAINES

Un guichet unique de l'État en Moselle : guichetunique2023@moselle.gouv.fr

À la suite des violences urbaines survenues en Moselle à partir du 28 juin 2023, un guichet unique a été créé par la préfecture et la direction départementale des finances publiques (DDFIP). Les collectivités, commerçants et particuliers qui ont subi des dégradations et des pillages peuvent se tourner dès à présent vers l'adresse guichetunique2023@moselle.gouv.fr.

En cas de dégradations, il est vivement recommandé d'effectuer une déclaration de sinistre ou de perte d'exploitation auprès de son assurance, le plus rapidement possible. Les assureurs se sont engagés auprès du ministère chargé de l'économie à :

- accorder une possibilité de délai supplémentaire pour déclarer les sinistres ;
- faire parvenir les indemnisations rapidement ;
- réduire au maximum le montant des franchises sur les indemnisations.

Pour les commerçants, des reports de charges fiscales et sociales et un recours à l'activité partielle seront possibles, de même qu'une plus grande compréhension vis-à-vis des échéances bancaires.

En cas de reste à charge après assurance, les collectivités territoriales pourront recevoir un soutien financier de l'État pour la réparation des dégâts, la remise en état des équipements et la sécurisation des bâtiments publics.

Les particuliers dont le véhicule a été endommagé peuvent solliciter la commission d'indemnisation des victimes d'infraction (CIVI), sous certaines conditions, s'ils n'ont pas souscrit à la garantie facultative « incendie » dans leur contrat d'assurance automobile.

Des fiches d'information sont disponibles sur le site internet de l'État en Moselle :

www.moselle.gouv.fr/Actualites/Economie-et-finances-publiques/Soutiens-de-l-Etat-aux-collectivites-commerces-et-particuliers-a-la-suite-des-violences-urbaines

- Nous vous remercions de bien vouloir diffuser ces informations -

Contacts presse

Amélia Guyot : 06 18 36 20 07

Loïcia Lepage : 06 85 23 33 90

Mél : pref-communication@moselle.gouv.fr

9, place de la préfecture – 57 034 Metz

Cabinet du préfet de la Moselle
Service départemental de la
communication interministérielle